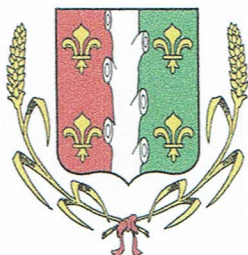


MAIRIE  
DE  
**GRÈGES**



Le conseil municipal s'est réuni le 2 avril 2022 sous la présidence de Monsieur Daniel LEFEVRE, maire de Grèges.

**DECISIONS PRISES :**

-Révision du montant du loyer mensuel de monsieur Julien Saint-Paul pour la **location du commerce** « **Le Diabolo** » situé 56 Grande Rue :590€ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

-Renouvellement du bail de monsieur Francis Ferment pour la **location du logement communal** situé 37 Grande Rue, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour 3 ans. Le loyer mensuel est fixé à 580€ :460€ pour l'habitation (plafonnement Palulos) et 120€ pour le garage et le terrain. Le montant du loyer tient compte du rôle de gardien des locaux (école et mairie) incombant au locataire.

-**Eclairage public et extension des réseaux au lotissement communal.** Montant prévisionnel :153 762.00€ T.T.C. Participation de la commune : 49 858.50€ T.T.C.

-**Regroupement des armoires de commande de l'éclairage public.** Montant prévisionnel :46 998.00€ T.T.C. Participation de la commune : 18 841.50€ T.T.C.

-**Mise en conformité des prises guirlandes.** Montant prévisionnel :14 004.00€ T.T.C. Participation de la commune : 6 418.50€ T.T.C.

Monsieur le Maire (ou un adjoint) est autorisé à signer tout acte afférent à ces projets, notamment les conventions correspondantes à intervenir ultérieurement.

-**Le nouveau lotissement communal s'appellera « Les Hortensias ».**

Le maire  
Daniel Lefèvre

